

quotidien des disponibilités de la Commission le contrôle du change étranger?

M. HACKETT: Eh bien, je n'admettrai pas...

L'hon. M. ABBOTT: Si l'honorable député veut bien me laisser finir ma phrase, je dirai que le rapport de la Commission...

M. HACKETT: Je ne pense pas que la déclaration du ministre au sujet de nos relations avec les Etats-Unis et la situation du dollar américain puisse être comprise du profane. Je ne crois pas, non plus, qu'elle expose, — comme on aurait dû le faire, — la situation exacte, sous tous ses aspects.

L'hon. M. ABBOTT: C'est matière d'opinion, monsieur l'Orateur. Quoi qu'il en soit, le rapport de la Commission de contrôle du change étranger était parfaitement conforme aux exigences de la loi. Il s'agissait d'un rapport complet et détaillé de la situation au 31 décembre 1946. De plus, il a été déposé un peu plus tôt que la loi ne l'exigeait.

M. HACKETT: C'est possible, mais il portait sur une période d'un an et ne donnait pas de renseignements précis pour chaque semestre, car les conditions n'étaient pas les mêmes pour les deux semestres. Pendant le premier semestre, le dollar canadien se négociait à 10 p. 100 de perte et, sauf erreur, nous accumulions des réserves. Puis, pendant la période subséquente à celle-là, nous épuisions nos réserves; non seulement avons-nous épuisé ce que nous avions accumulé pendant les premiers six mois, mais nous avons fortement ébréché nos réserves; à la lecture du rapport, je n'ai pas eu l'impression qu'on avait exposé ces faits d'une façon aussi détaillée qu'elle aurait dû l'être.

Cependant, je ne veux pas que mon honorable ami croie que je critique par esprit d'hostilité. Le problème du Canada est un grand problème qui exige la bonne volonté et les efforts de tous, qu'il s'agisse de spécialistes, de ministres ou de simples membres du Parlement. Si nous n'agissons pas avant que tous les faits nous aient été exposés, j'estime que cela profitera à tout l'édifice national ainsi qu'à ceux que nous voulons aider.

Que se passe-t-il en Angleterre? Je l'ignore. Nos rapports varient. Les hommes publics, les fonctionnaires de l'Etat qui viennent ici forment des déclarations contradictoires. J'espère qu'au retour de M. Towers nous aurons des renseignements plus complets, plus dignes de foi, qui nous permettront d'établir une ligne de conduite avantageuse pour nous, ainsi que pour ceux que nous désirons aider.

Si les fonds que nous avançons sont affectés aux fins auxquelles nous les destinons, c'est-

[L'hon. M. Abbott.]

à-dire, s'ils servent, dans les pays qui les touchent, à amorcer la pompe, c'est très bien. Cependant, s'ils ne sont pas utilisés à cette fin, s'il n'existe aucun espoir d'amorcer la pompe afin de faire jaillir l'eau du puits, ou si le puits est desséché, il est bon que nous le sachions. Je propose simplement que nous prenions les mesures de précautions auxquelles auraient recours l'administrateur prudent, le marchand circonspect, ou encore le cultivateur ou le fabricant prospère. Nous voulons connaître les faits. Nous voulons bénéficier des conseils de spécialistes. Cependant, nous désirons être en mesure d'apporter également à l'examen de ces problèmes, la sagesse et l'expérience de l'homme d'affaires et du député canadiens.

Je demande au ministre d'avoir l'œil sur une autre question. On semble nous entraîner dans un grand nombre d'organismes internationaux. Le coût énorme de ces entreprises m'a renversé, pour ne pas dire scandalisé; j'aimerais être bien sûr que nous ne payons pas plus que notre part et que nous n'effectuons aucun paiement inutile à cette fin.

Je n'ajouterai qu'un mot avant de reprendre mon siège. J'espère qu'on ne le prendra pas à contre-sens. Le Gouvernement semble de plus en plus enclin à se faire représenter par des fonctionnaires aux réunions internationales. Je suis le premier à admettre que les services de l'Etat comptent des hommes compétents. L'un d'eux a joué récemment un rôle de premier plan dans l'Etat de New-York. Mais à mon avis, monsieur l'Orateur, il n'était pas à sa place. Quand il s'agit de déterminer une orientation politique, quand un pays est appelé à indiquer une ligne de conduite, il faut que soient présents le ministre ou le député désigné pour le remplacer. Je ne critique pas le fonctionnaire en cause, mais je tiens à rappeler que, dans la période écoulée entre les deux guerres contre l'Allemagne, tous les pays du continent européen ont subi une crise parlementaire, alors qu'un exécutif puissant, en prenant de l'ascendant, y a complètement aboli les institutions parlementaires et démocratiques. Cela peut se produire chez nous, et j'estime de mon devoir de souligner que l'habitude prise par le Canada de se faire représenter par des fonctionnaires qui devront un jour servir sous un autre régime, est non seulement déplorable, mais qu'elle tend à disloquer le service administratif et à nommer à des postes hautement responsables des gens que leurs fonctions appellent ailleurs.

M. H. W. HERRIDGE (Kootenay-Ouest): Tous les honorables députés ont écouté avec plaisir, j'en suis sûr, l'honorable député de Stanstead (M. Hackett). J'écoute toujours